

From: Randy Gault

Sent: January 21, 2011 4:53 AM

To: ~Legislative Committee on Bill C-32/Comite législatif chargé du

Subject: Toujours opposé au projet de loi C-32

En tant que citoyen canadien, je continue de m'opposer au projet de loi C-32, la « Loi sur la modernisation du droit d'auteur ». D'après moi, ce projet de loi retient le Canada en arrière, vers le passé, alors que la tendance des prochaines années est à un plus grand partage. Si nous voulons que le Canada réussisse, nous ne pouvons nous fier seulement à nos ressources naturelles. Nos ressources humaines ont aussi besoin de s'épanouir.

Les quatre exigences principales pour toute réforme du droit d'auteur sont les suivantes :

1. La loi canadienne (par et pour les Canadiens) ne devrait presque jamais déléguer une affaire à des organes externes ou dépendre de ces organes.
2. Il faut réduire à cinq ans la durée du droit d'auteur (ou au décès ou à la dissolution si ceux-ci se produisent avant), sans prolongations. (Nota : seulement à cinq ans, et non à la durée de vie + cinq ans).
3. Les verrous numériques ne doivent pas l'emporter sur les droits des consommateurs énoncés ailleurs dans la loi.
4. Le droit d'auteur devrait être non transférable et adhérer automatiquement à l'auteur de l'œuvre ou à l'artiste, et non à l'éditeur ou au distributeur.

Cela encouragera encore les créateurs à créer, et les clients à acheter, mais mettra fin à l'industrie du droit d'auteur, laquelle est maintenue en vie artificiellement et retient le Canada en arrière. Cela fera en sorte que la voix du Canada, par l'entremise d'un contenu qui remonte à plus que quelques années, puisse être entendue et avoir une certaine portée dans le monde. Cela permettra aussi de canaliser les efforts visant à surveiller le droit d'auteur là où le risque de pertes de revenus est déjà le plus élevé. En outre, cela rétablira la mémoire culturelle du Canada pour nous tous.

Randy Gault